

# Parc national des Cévennes

## Orientation 03-4: Améliorer la qualité des eaux

[...]

- **Mesure 3.4.1: Améliorer la connaissance de la qualité des eaux**

*La Directive Cadre européenne impose que le bon état des masses d'eau soit assuré à l'horizon 2015, afin de préserver la richesse patrimoniale des milieux aquatiques, et de permettre leur sollicitation pour l'eau potable, l'agriculture et les loisirs récréatifs. Ceci nécessite de maintenir et de restaurer la bonne qualité des eaux et des milieux aquatiques du Parc national.*

*Les espaces tampons et les filtres naturels que sont les zones humides, les zones inondables, les nappes alluviales et les ripisylves sont des éléments indispensables pour conserver une eau de bonne qualité.*

**Le suivi de l'état des masses d'eau au titre du réseau de surveillance et l'amélioration de la connaissance sur l'état des fonctions épuratrices naturelles comme des sources de dépollution constituent ainsi un préalable à la mise en oeuvre d'une politique efficace de maintien et de restauration de la qualité des eaux.**

L'ensemble des acteurs de la charte engagent les démarches permettant de comprendre les processus amenant à la dégradation des milieux aquatiques, afin de maintenir le bon état ou d'empêcher que les dégradations se poursuivent.

L'étude de l'impact des pollutions issues des sites miniers abandonnés sur les écosystèmes aquatiques et sur la qualité de l'eau est également poursuivie.

La connaissance des effets des activités de loisirs aquatiques sont approfondis.

### **Rôle de l'établissement public du Parc national**

Appui aux études de la qualité des eaux

Suivi qualitatif en coeur (observatoire de l'eau)

Adaptation des indicateurs de qualité aux milieux particuliers

Etudes sur les pratiques

### **Contributions des communes adhérentes**

Participation aux actions en faveur du maintien ou de l'amélioration de la qualité des eaux

Gestion des activités de loisirs

### **Principaux autres partenaires à mobiliser**

Agences de l'eau

Départements

Structures porteuses des SAGE et contrats de rivière

DREAL, DDT, ONEMA, ONF

[...]

# Parc national des Cévennes

Page 139 de la Charte PNC

Référence ID de l'article : #2729

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-06-06 09:47